




# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/194

**OBJET : CONVENTION AVEC LA FONDATION  
JACQUELINE DE CHABANNES, L'OFFICE DE TOURISME  
MONTESQUIEU ET LA CCM**

Envoyé en préfecture le 29/11/2021  
Reçu en préfecture le 29/11/2021  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20211125-2021\_194-DE

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 33**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 39**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : le 19 novembre 2021**

**Date d'affichage de la convocation au siège : le 19 novembre 2021**

**Le 25 novembre de l'année deux mille vingt et un à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. LAFFARGUE	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	Mme BÉTENCOURT
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	A		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	E	M. CLAVERIE
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme BOURRIER	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P		AULANIER Benoist		P

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance. \* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent  
Les procès-verbaux des 22 septembre et 7 octobre sont adoptés à l'unanimité.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/194

**OBJET : CONVENTION AVEC LA FONDATION  
JACQUELINE DE CHABANNES, L'OFFICE DE TOURISME  
MONTESQUIEU ET LA CCM**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-1-1 « Actions de développement économique », au rang desquelles la promotion du tourisme,

**Vu** la délibération 2010/98 du 29 juin 2010 portant sur le prêt d'usage du Kiosque du château de La Brède à la fondation Jacqueline de Chabannes,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

Le château de La Brède est un site patrimonial majeur tant en terme touristique, historique que culturel, qui draine un flux important de personnes.

La CCM a depuis longtemps crée un partenariat avec la fondation de Jacqueline de Chabannes. Ce partenariat qui arrivait à échéance en octobre 2018, a fait l'objet d'une prorogation jusqu'à la fin de la saison 2019.

Après avoir accompagné des investissements permettant l'accueil des touristes en réalisant un bâtiment, la fondation Jacqueline de Chabannes a souhaité modifier les modalités du partenariat d'exploitation du site en ce qui concerne l'accueil touristique.

La convention annexée à la présente délibération fixe les modalités de ce nouveau partenariat.

Le site est dorénavant géré directement par la fondation, qui assure l'accueil touristique du château de La Brède. Afin de permettre de diffuser l'offre du territoire, l'Office de tourisme de Montesquieu met à disposition de la fondation les outils de promotion et la CCM participe au financement du service public touristique.

### ***Le Conseil Communautaire à l'unanimité :***

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée,
- Décide de l'attribution d'une subvention annuelle d'un montant de 14 500 € à la fondation soit 29 000 € pour les années 2020 et 2021,
- Confirme et prévoit l'inscription de la somme nécessaire aux budgets afférents.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2021

**Le Président de la CCM**  
Bernard FATH

***Document signé électroniquement***

